



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/077

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION
DE MATÉRIEL**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/077

OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Vu l'article L 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales, portant sur la mise à disposition de matériel entre un EPCI et ses communes membres,

Vu la délibération 2016/36 du 22 mars 2016 portant sur le règlement de mise à disposition du matériel communautaire,

Vu la Commission Patrimoine bâti du 22 mars 2021,

Vu la Commission Infrastructures et voirie du 23 mars 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le règlement établissant l'inventaire des matériels disponibles et des modalités d'utilisation et d'entretien dudit matériel, et son annexe n°1 doivent être complétés.

Il est ajouté à l'inventaire du matériel : 2 tentes parapluies, différents panneaux de signalisation dont la liste est indiquée ci-dessous :

Désignation				Suite	Quantités
AK	GALVA/PIED	1000	T2	symbole:AK2 attention chaussée déformée	5
AK	GALVA/PIED	1000	T2	symbole:AK5 attention travaux	5
AK	GALVA/PIED	1000	T2	symbole:AK14 danger particulier	15
AK	GALVA/PIED	1000	T2	symbole:AK22 attention gravillons	5
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B21-1 sens obligatoire gauche	3
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B21-2 sens obligatoire droite	3
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B21-b sens obligatoire devant	3
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B8 interdit PL	2
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B15 sens non prioritaire	3
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B14 vitesse:50	3
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B33 vitesse:50 fin	3
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B14 vitesse:30	3
BK	GALVA/PIED	850	T2	symbole:B33 vitesse:30 fin	3
KC1	GALVA/PIED	800X 600	T2	KC1 route Barrée	10
PALE	K5C 2F D/G	CL2		K5C « balise droite »	10
SOCLE PLASTOSTABLE 28KG NOIR					8
BALISE K8 ACIER A RAIL 1000X 500 T2					8
BI-PIED STANDARD K2-K8 CRAPIE LA PAIRE					8
KD21-22	GAL.PIED PT AMO.	1000X 300	T2	symbole:KD22A mention 1:Déviation flèche et sens:	30
CK	GALVA/PIED	700	T2	symbole:C12 sens unique	3
CK	GALVA/PIED	700	T2	symbole:C13A cul de sac	1
CK	GALVA/PIED	700	T2	symbole:C18 sens prioritaire	3

Il est retiré de l'inventaire le matériel suivant : 1 malle vidéo

Le nombre de bancs en plastique passe au nombre de 206.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/077

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION
DE MATÉRIEL**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la modification du règlement et de son annexe n°1 ci-jointe établissant l'inventaire des matériels disponibles et des modalités d'utilisation et d'entretien dudit matériel.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

